

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidente du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3000
commission@montreal.ca
<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE

Mettre les jeunes au cœur de nos actions

RECOMMANDATIONS

Au cours de la dernière année, la Commission a examiné la manière dont les jeunes (12-25 ans) sont pris en compte dans les actions de la Ville de Montréal dans l'objectif d'émettre des recommandations afin de bonifier ce qui se fait déjà.

À cette fin, la Commission a réalisé, dans un premier temps, un état des lieux des actions jeunesse menées par certains services centraux et les arrondissements. Cet examen a permis à la Commission d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les nombreuses actions de la Ville dédiées aux jeunes et d'identifier les champs d'action où la prise en compte des jeunes pourrait être bonifiée. Dans un deuxième temps, la Commission a entrepris une démarche de consultation inédite en invitant les membres des instances jeunesse de Montréal (Conseil jeunesse de Montréal, les Conseils jeunesse d'arrondissement, Forum jeunesse de l'Île de Montréal) à participer à la formulation des recommandations lors d'ateliers avec les commissaires.

La Commission remercie les équipes des services centraux participants et des arrondissements pour leur collaboration à la collecte d'informations. Elle tient également à remercier les membres des instances jeunes de Montréal de même que les

représentants et représentantes des organismes jeunesse pour leur participation aux travaux de la Commission.

À l'issue de ses travaux, la Commission soumet les constats et les recommandations suivants :

Mieux faire connaître l'offre de services aux jeunes

CONSIDÉRANT l'importance de faire connaître l'existence de l'ensemble des services et opportunités de participation offerts par la Ville aux jeunes (12-25 ans);

CONSIDÉRANT que de l'accompagnement doit être offert aux services et arrondissements pour qu'ils puissent rejoindre les jeunes;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par les jeunes d'avoir des communications attractives pour elles et eux grâce à, notamment, une présence créative sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes, des contenus adaptés et la collaboration d'influenceurs et vedettes jeunesse;

CONSIDÉRANT l'importance de prendre en compte, dans les communications qui lui sont dédiées, que la jeunesse montréalaise forme un groupe hétérogène et qu'il est essentiel de s'assurer de communiquer avec l'ensemble de la jeunesse, incluant celle plus éloignée de l'appareil municipal;

CONSIDÉRANT que le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide;

CONSIDÉRANT la possibilité de rejoindre les jeunes dans les espaces publics qu'elles et ils fréquentent (transport en commun, cinéma, plateaux sportifs, maisons de jeunes, etc.);

CONSIDÉRANT l'importance de regrouper, pour les jeunes et leurs parents, toute l'information au sujet des services et opportunités de participation offerts aux jeunes;

CONSIDÉRANT qu'une infolettre jeunesse à laquelle les jeunes pourraient s'abonner permettrait de leur transmettre directement cette information;

CONSIDÉRANT que des villes comme Toronto et Paris ont des pages web spécifiquement dédiées aux services offerts aux jeunes sur leur site internet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Toronto a des comptes dédiés à la jeunesse sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes comme *Instagram* et *Snapchat*;

CONSIDÉRANT que Radio-Canada a réussi à rejoindre les jeunes grâce à du contenu créatif et adapté et grâce à une jeune équipe (RAD);

CONSIDÉRANT que l'usage des réseaux sociaux par les jeunes évolue rapidement;

CONSIDÉRANT l'importance d'impliquer les milieux communautaires dans la diffusion de l'information auprès des jeunes, car ces milieux sont, notamment, en mesure de diffuser l'information aux jeunes, dans toute leur diversité, en raison de leur ancrage dans les différentes communautés montréalaises;

CONSIDÉRANT la nécessité que les jeunes soient directement impliqués dans l'idéation des communications qui leur sont dédiées;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R1 Que la Ville de Montréal améliore ses communications jeunesse :

- a. en développant au sein du Service des communications et de l'expérience citoyenne (SECC) une expertise en communication jeunesse qui permettrait de jouer un rôle-conseil auprès des unités d'affaire de la Ville;
- b. en mettant en place sur montreal.ca une section dédiée à la jeunesse réunissant toute l'information, présentée thématiquement et géographiquement au moyen d'une interface conviviale, concernant les services et les opportunités de participation qui leur sont offerts;
- c. en étant présente sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes, avec un contenu créatif qui leur est spécifiquement dédié;
- d. en collaborant avec des organismes et intervenants communautaires.

CONSIDÉRANT l'importance de la collaboration avec le milieu scolaire qui est un environnement privilégié pour rejoindre les jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance de rejoindre la jeunesse là où elle se trouve;

CONSIDÉRANT que fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans;

CONSIDÉRANT la possibilité de partager de l'information sur les activités jeunesse locales à travers les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que le milieu scolaire accueille les jeunes nouvellement arrivés à Montréal;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser les plateformes de communication, de type Omnivox, et les babillards pour partager de l'information provenant de la Ville dans le milieu scolaire;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R2 Que la Ville de Montréal développe un partenariat avec les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les cégeps et les universités afin de permettre la diffusion d'informations de la Ville aux jeunes à travers le milieu scolaire.

CONSIDÉRANT l'importance de miser sur les rencontres humaines et sur le bouche-à-oreille pour rejoindre les jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance d'aller vers la jeunesse dans les lieux qu'elle fréquente déjà et où il est pertinent d'avoir des personnes ambassadrices de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité de rejoindre également les jeunes qui sont hors du système scolaire et les jeunes nouvellement arrivés;

CONSIDÉRANT que le développement, par la Ville, de la Station nouveau départ, un guichet unique pour les personnes nouvellement arrivées, est une occasion de les informer des services offerts aux jeunes;

CONSIDÉRANT que la Ville offre déjà des stages et des emplois étudiants dans lesquels pourrait s'inscrire le rôle de personne ambassadrice jeunesse;

CONSIDÉRANT que des personnes ambassadrices jeunesse à l'image de la diversité montréalaise permettraient aux jeunes de se reconnaître dans les personnes qui représentent la Ville;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R3 Que la Ville de Montréal publicise ses services et opportunités auprès des jeunes au moyen de personnes ambassadrices jeunesse, judicieusement choisies, dans ses installations, incluant la future Station nouveau départ, lors d'activités publiques qui attirent les jeunes (ex. foires commerciales, festival MURAL) incluant dans les quartiers excentrés et sur les réseaux sociaux.

Être davantage à l'écoute des besoins des jeunes

CONSIDÉRANT qu'une plus grande place doit être accordée aux jeunes dans la prise de décision;

CONSIDÉRANT la priorité 10 du Plan stratégique Montréal 2030 propose de « mettre les citoyennes et les citoyens et les acteurs locaux au cœur des processus de décision, en renforçant les mécanismes de consultation et de participation, en favorisant la prise en charge individuelle et collective »;

CONSIDÉRANT l'importance de consulter directement les jeunes, incluant les plus sous-représentés, pour connaître leurs besoins dans la planification des infrastructures et activités sportives, culturelles et de loisirs ainsi que de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'implication des jeunes en amont contribue à s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions municipales;

CONSIDÉRANT que plusieurs jeunes sont éloignés des démarches de consultation de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance de consulter également les jeunes qui sont les plus sous-représentés par différents mécanismes de concertation;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R4 Que la Ville de Montréal s’assure que les mécanismes mis en place pour consulter les jeunes soient bonifiés pour les consulter en amont de la planification des infrastructures et activités sportives, culturelles et de loisirs ainsi que de l’aménagement du territoire.

CONSIDÉRANT l’importance de l’ADS+ comme un outil de lutte contre les discriminations, notamment celles basées sur l’âge et le fait que la Ville s’est engagée en 2018 à l’appliquer dans toutes ses politiques, programmes et services.

CONSIDÉRANT que l’approche intersectionnelle permet de prendre en compte les jeunes dans toute leur diversité;

CONSIDÉRANT l’importance de mieux faire connaître l’ADS+ auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT l’importance d’avoir des données sociodémographiques sur la jeunesse montréalaise afin d’éclairer la prise de décision;

CONSIDÉRANT l’importance de prendre en compte les divers besoins de la jeunesse montréalaise pour adapter l’offre de service;

CONSIDÉRANT que la connaissance de la situation des jeunes Montréalais et Montréalaises permet de mieux les prendre en compte dans chaque projet, programme et politique de la Ville;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R5 Que la Ville de Montréal accélère l’utilisation systématique de l’analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), notamment en développant sur *Montréal en statistiques* une vitrine jeunesse qui réunit toutes les données sur les jeunes de 12 à 25 ans, afin que les jeunes, dans toute leur diversité, soient pris en compte dans chaque projet, programme et politique.

Adapter l’action municipale aux jeunes

CONSIDÉRANT le besoin d'offrir aux jeunes une plus grande flexibilité dans l'accès aux services de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importance de réduire les obstacles pour s'assurer que les jeunes dans toute leur diversité aient accès aux services de la Ville, notamment en sport, en culture et en loisirs, et ce, peu importe leur niveau socio-économique et leur lieu de résidence;

CONSIDÉRANT que la majorité des budgets de fonctionnement des installations sportives, culturelles et de loisirs relèvent des arrondissements;

CONSIDÉRANT que les horaires de pratiques libres doivent être adaptés aux horaires des jeunes;

CONSIDÉRANT que la pratique libre peut être facilitée et encadrée par la présence d'intervenantes et intervenants jeunesse;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des services de proximité, notamment dans les quartiers excentrés, afin d'assurer une plus grande équité territoriale;

CONSIDÉRANT que l'usage des services en sport, en culture et en loisirs est distinct d'un arrondissement à l'autre;

CONSIDÉRANT que la collaboration entre les arrondissements est essentielle pour réduire les inégalités d'accès;

CONSIDÉRANT que le manque d'information sur les modalités d'accès aux services publics peut être un obstacle à leur utilisation;

CONSIDÉRANT que l'information à propos des horaires de pratiques libres doit être largement diffusée.

CONSIDÉRANT que le Conseil Jeunesse de Montréal a mis de l'avant dans son *Avis sur l'utilisation des espaces vacants à Montréal : une perspective jeunesse*¹

¹https://ville.montreal.gc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_JEUNESSE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/AVIS_ESPACES_VACANTS_VERSION_FINALE.PDF

l'importance de « Multiplier la mise à disposition des bâtiments et terrains municipaux sous-utilisés »;

CONSIDÉRANT que des ententes existent avec les établissements scolaires pour avoir accès à leurs terrains et installations;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R6 Que la Ville de Montréal adapte l'offre de service en sport, en culture et en loisirs aux jeunes en facilitant davantage la pratique libre, l'été et l'hiver, dans ses installations:

- a. en prenant en compte la capacité économique et les horaires des jeunes ainsi que l'équité territoriale;
- b. en offrant davantage de prêts de matériels dans ses installations;
- c. en communiquant clairement l'information sur les modalités de la pratique libre;
- d. et en tirant profit des terrains libres et du bâti existant.

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes dans toute leur diversité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal offre plusieurs possibilités d'emplois pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que le processus actuel de dotation de la Ville est complexe et qu'il n'est pas adapté aux pratiques et réalités des jeunes;

CONSIDÉRANT que certains processus de dotation emploient maintenant des formulaires de mise en candidature plus adaptés aux habitudes des jeunes comme dans le cas de la campagne de recrutement de sauveteurs du Service de l'expérience citoyenne et des communications qui a permis de dépasser les attentes en matière de recrutement;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R7 Que la Ville de Montréal revoit et simplifie ses processus de dotation - de l'affichage à l'embauche - afin que ces processus soient davantage connus et accessibles aux jeunes.

Valoriser la jeunesse montréalaise

CONSIDÉRANT que les représentantes et représentants des instances et organismes jeunesse ont souligné l'importance de valoriser la jeunesse montréalaise dans toute sa diversité;

CONSIDÉRANT l'importance de développer un sentiment de fierté et d'appartenance à leur ville chez les jeunes Montréalais et Montréalaises;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser l'ensemble de la population montréalaise à l'apport positif des jeunes dans toute leur diversité;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en valeur des modèles jeunesse de manière inclusive;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal reconnaît le talent et les réalisations des gens qui façonnent la métropole en décernant l'Ordre de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Toronto tient chaque année la *Youth Week* afin de célébrer l'engagement des jeunes et mettre en valeur leurs talents dans les domaines de l'engagement civique, des loisirs, des arts et des sports;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruxelles célèbre la Fête de la jeunesse avec une programmation gratuite (spectacles, animation, ateliers créatifs) dans l'espace public;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle des organismes locaux dans la mobilisation;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R8 Que la Ville de Montréal souligne dans le cadre d'une semaine de la jeunesse les contributions des jeunes à Montréal en :

- a. créant une campagne de communication honorant la participation des jeunes à leur ville;
- b. reconnaissant par un prix ou une distinction l'apport remarquable de jeunes Montréalais et Montréalaises;
- c. et en organisant des activités locales en collaboration avec les organismes jeunesse.

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les initiatives qui viennent directement des jeunes;

CONSIDÉRANT que les éditions précédentes du budget participatif de la Ville ont permis d'accueillir plusieurs idées provenant des jeunes et qu'il n'y a pas d'âge minimum pour proposer des idées dans le cadre du budget participatif de la Ville;

CONSIDÉRANT que le budget participatif a le potentiel de favoriser l'implication des jeunes;

CONSIDÉRANT que le sceau jeunesse du budget participatif permet d'identifier facilement les projets découlant des idées déposées par des jeunes de 30 ans ou moins et leur entourage (organismes et personnes intervenant auprès des 30 ans ou moins et parents d'enfants de moins de 18 ans);

CONSIDÉRANT qu'un minimum de 5M\$ était réservé pour les projets portant le sceau jeunesse dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de la Ville et qu'un engagement de 10M\$ a été pris pour 2024;

CONSIDÉRANT que des liens avec les organismes locaux et le milieu scolaire sont essentiels pour promouvoir cet outil de participation citoyenne auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en lumière les projets réalisés à la suite des idées proposées par des jeunes dans le cadre du budget participatif;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R9 Que la Ville de Montréal pérennise dans le cadre du budget participatif la part du budget réservée aux projets jeunesse et l'usage du sceau jeunesse et qu'elle accentue la promotion de ce mécanisme participatif.

CONSIDÉRANT l'importance de s'appuyer sur l'expertise des organismes jeunesse pour répondre aux divers besoins des jeunes Montréalais et Montréalaises et pour rejoindre les jeunes les plus éloignés de l'appareil municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville appuie le milieu communautaire dans le cadre de plans d'action fondés sur ses priorités en soutenant « la réalisation de projets et/ou la réalisation de mandats ponctuels, en réponse à des besoins priorisés par la Ville et/ou un ou des volets de la mission de l'organisme, pour des cas exceptionnels en lien avec des enjeux stratégiques établis par la Ville »².

CONSIDÉRANT que les nouveaux programmes Prévention Montréal et Par et pour ont bonifié les financements accordés à des projets jeunesse;

CONSIDÉRANT que le programme Par et pour permet l'innovation dans la manière dont les appels à projets jeunesse et leur sélection sont réalisés;

CONSIDÉRANT que le programme Prévention Montréal finance sur deux ans des projets qui visent le développement du plein potentiel des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité et des projets en prévention en sécurité urbaine;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise recommande :

R10 Que la Ville de Montréal s'assure que les organismes jeunesse aient accès à des financements stables, prévisibles et pluriannuels et que de l'accompagnement leur soit offert lors des appels à projets, de leur mise en œuvre et de la reddition de comptes.

Les 10 recommandations, sur proposition de Mme Marie Sterlin, appuyée par Mme Mary Deros, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 28 novembre 2023.

²

https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/26248_doc_politique_mtl_pour_action_communautaire-finale_2.pdf